



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 31 JANVIER 2024**

Dossier 2 - Changement de mode de gestion de la Fourrière automobile et modalités de reprise du personnel

Comme vous le savez M. Le Président, l'UNSA est toujours favorable à une reprise en régie directe d'un service public.

Pour autant cette reprise ne doit pas se faire au détriment des personnels en poste sur les structures. Ceux-ci doivent être accompagnés tout au long du processus et bien au-delà.

L'UNSA vous demande de nous apporter en séance les garanties sur l'ensemble des modalités d'accompagnements envisagées pour le personnel par la DRH mais également par la direction de rattachement.

D'autre part, il existe des problèmes bâtementaire important notamment au regard de la sécurité du lieu.

Pouvez-vous nous exposer les décisions prises sur ces sujets ?

Enfin, la temporalité de cette reprise (pour rappel la DSP se termine le 12 03 24) au regard des points évoqués précédemment nous questionne dans la capacité à traiter un sujet aussi important dans un temps si contraint.

Merci de vos réponses.